

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7290444001

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7290444001>

Cette annonce a été mise en ligne le **5 mai 2022** sur **Actu.fr - le Penthièvre**
Pour le département : **22 - COTES D'ARMOR**

*DYADEIS NOTAIRES
Immeuble le Magister – 1er étage
6 Cours Raphaël Binet
35000 RENNES
Tél. : 02 99 67 48 48
dyadeis@notaires.fr*

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Eric FOUCHE, en date du 3 mai 2022, à RENNES.
Dénomination : SCI LEALAND.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 2 rue du Clos de la Croix, 22100 TADEN.
Objet : La Société a pour objet : L'acquisition en pleine propriété, nue-propiété ou en usufruit, la gestion, la location et l'administration de tous biens et droits immobiliers ; L'acquisition ou la souscription de parts de toutes sociétés immobilières, la gestion, l'administration et la cession de ces parts sociales ; La souscription de tous emprunts pour le financement des acquisitions, des souscriptions et, plus généralement pour la gestion de son patrimoine ; La constitution de toutes sûretés sur les actifs sociaux en garantie des emprunts contractés pour leurs acquisitions, souscriptions, entretiens ou rénovations ; A titre exceptionnel, la vente ou l'apport des biens et droits immobiliers et des parts sociales dont elle est propriétaire ; Et plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, dès lors que ces actes ou opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1.000 euros

Cession de parts et agrément : Toutes opérations ayant pour but ou pour conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété, d'usufruit ou de nue-propriété sur une ou plusieurs parts sociales, entre toutes personnes physiques ou morales, entre vifs, sont soumises à l'agrément préalable des associés la Société, à l'exception des transferts entre associés et au profit des descendants d'associés qui sont libres.

Gérant : Monsieur Damien Gillet, demeurant lieu-dit La Beaujacieux, 22650 TREGON

La société sera immatriculée au RCS SAINT-MALO.

Pour avis.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

